

Actualisation à fin juin 2026

L'actualisation des données d'activité à fin juin permet à la CAF de l'Ardèche de mieux prévoir ses dépenses de prestations de service afin de demander le juste financement à la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

L'appel des déclarations actualisées EAJE a lieu le 28/06/2026.

Vous renseignez vos données réalisées de janvier à juin 2026 issues de votre logiciel et vous réévaluez les données prévisionnelles de juillet à décembre 2026.

1- Nouveau barème 2026 mis à jour en mai 2026

Un nouveau barème 2026 a été livré par la Cnaf le 29 mai 2026. Ce barème est applicable au 01/01/2026 (disponible sur le caf.fr)

Les évolutions sont :

- Une revalorisation de 0,63% du prix plafond de la Psu
 - Une augmentation du seuil des participations familiales pour le déclenchement du bonus mixité sociale
- Votre droit actualisé à fin juin tiendra compte de ce nouveau barème

Nous avons mis à jour l'utilitaire EAJE mai 2026 pour estimer votre droit 2026 (disponible sur le caf.fr)

2- Déclarations de données d'activités actualisées à fin juin 2026

Mettez à jour vos données d'activités et vérifiez les points suivants :

- Les heures de présence sont renseignées sur les 2 lignes :
Heures réalisées du 1er janvier au 30 juin 2026=> donnée issue de votre logiciel
Heures prévisionnelles du 1er juillet au 31 décembre 2026 => estimation actualisée
- Les heures facturées sont renseignées sur les 2 lignes :
Heures facturées du 1er janvier au 30 juin 2026=> donnée issue de votre logiciel
Heures facturées prévisionnelles du 1er juillet au 31 décembre 2026=> estimation actualisée
- En cas de bonus territoire, vous avez renseigné le nombre de places soutenues par la collectivité, mois par mois.
- Le nombre d'enfants inscrits correspond au nombre d'enfants différents accueillis au moins 1 fois dans la structure
- Le « nombre d'heures non facturées aux familles et intégralement prises en charge par la Psu en application d'une décision exceptionnelle de la Cnaf » est à 0 ou vide=> il n'y a pas de mesures exceptionnelles décidées par la Cnaf en 2026.
- Vous avez renseigné le nombre d'enfants inscrits bénéficiaires de l'AEEH ou dont le handicap est en cours de détection (justificatif remis par la famille à conserver en cas de contrôle)
- Vous avez renseigné le nombre de journées pédagogiques sur les 2 lignes
Journées pédagogiques réalisées du 1er janvier au 30 juin 2026
Journées pédagogiques prévisionnelles du 1er juillet au 31 décembre 2026
(il faut déclarer l'ensemble des journées pédagogiques que vous prévoyez de réaliser en 2026, la caf en financera au maximum 3).

3- Déclarations des données financières actualisées à fin juin 2026

Mettez à jour vos données financières et vérifiez les points suivants :

- Si vous fournissez les couches et les repas, le compte 60622 Achats stockés et achats non stockés, fourniture hygiène couche lingette et le compte 6086 Repas enfant, sont renseignés
- Les comptes 86 et 87 contributions volontaires sont identiques.
Le bénévolat n'est pas pris en compte dans le prix de revient et ne doit pas être déclaré à la CAF
La mise à disposition gratuite de locaux doit faire l'objet d'une délibération de la collectivité et d'une convention signée.
- Un montant de participations familiales est inscrit sur le compte 70641 sur les 2 lignes et correspond au montant facturé aux familles (et non le montant payé/encaissé)

Participations familiales facturées du 1er janvier au 30 juin 2026=> donnée issue du logiciel
Participations familiales facturées prévisionnelles du 1er juillet au 31 décembre 2026 => estimation actualisée

- La prestation de service ainsi que les bonus inclusion handicap, mixité sociale, attractivité et journées pédagogiques sont renseignés sur le compte 70623 (se servir de l'utilitaire EAJE 2026 mis à jour avec le nouveau barème 2026 du 29 mai 2026)
- Le bonus territoire est renseigné sur le compte 70626 (voir utilitaire EAJE 2026 maj mai 2026)
- En cas de bonus territoire dans le compte 70626, vous recevez un soutien de la collectivité en comptes 742,743,744, 746 ou 87

4- Contrôles de cohérence

Justifiez les contrôles de cohérence KO

Le Système d'information compare vos données prévisionnelles 2026 avec la dernière déclaration de l'année N et N-1 validées => cela correspond au Prévisionnel 2026 et au Réel 2025 ou Actu 2025

- Donnez des explications concernant les écarts constatés en essayant de **chiffrer/reconstituer au moins 50% de l'écart**

Une simple justification du type « l'activité a augmenté » ne suffit pas. Il convient de déterminer les causes de l'augmentation de l'activité en chiffrant les données explicatives.

Ex : pour une variation sur les heures réalisées

Nous avons ouvert X jours de plus que l'année dernière, ce qui représente environ X heures réalisées supplémentaires

Nous avons augmenté notre capacité d'accueil de X places, ce qui représente X heures réalisées supplémentaires

Si vos justifications ne sont pas assez détaillées, nous vous questionnerons et nous pourrions vous retourner votre déclaration pour correction.

Pour aller plus loin, nous vous rappelons de visionner la vidéo « AFAS : Déclaration des données » élaborée par la CAF du Rhône, en suivant le lien suivant :

Webinaire AFAS : déclaration de vos données

Attention, veillez à ne pas utiliser les coordonnées de la CAF du Rhône figurant sur la dernière image.

5- Réception d'un mail d'information de la réception d'une notification dans Afas

Nouveauté : Chaque utilisateur Afas ayant un profil de Fournisseur de données d'activité, Fournisseur de données financières ou Approbateur peut activer cette fonctionnalité dans le portail AFAS afin d'être averti par mail de la mise à disposition d'une notification de paiement ou d'une notification d'indu pour les prestations de service mais aussi les subventions de fonctionnement (Voir communication sur le caf.fr).

6- Site Caf.fr

Retrouvez ce flash infos EAJE Actualisation à fin juin 2026 et toutes les informations de la CAF de l'Ardèche concernant les prestations de service sur la page locale du caf.fr

[CAF - Vous êtes gestionnaire d'équipement](#)

Et notamment :

- le barème 2026 des prestations de service MAJ 29 mai 2026
- l'utilitaire de calcul du droit EAJE 2026 mis à jour mai 2026
- la communication sur les notifications de paiement
- la Foire aux questions EAJE

Votre Technicienne Conseil se tient à votre disposition
N'hésitez pas à la contacter par mail à **partenaires-as@caf07.caf.fr**